



Mots-clés : Lignes directrices amendes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n°7/2013

22 novembre 2013

Le Comité de direction de l'ABC envisage la révocation de la Communication du Conseil de la concurrence sur le calcul des amendes

Le Comité de direction de l'Autorité belge de la Concurrence envisage de révoquer et de remplacer la Communication du Conseil de la concurrence sur le calcul des amendes du 19 décembre 2011 ([Communication du Conseil de la concurrence sur le calcul des amendes](#)) par une déclaration que l'Autorité sera guidée lors du calcul des amendes par les lignes directrices de la Commission européenne : Lignes directrices pour le calcul des amendes infligées en application de l'article 23, paragraphe 2, sous a), du règlement (CE) n° 1/2003 ([JO, 2006 C 210/2](#)).

Vos remarques sont les bienvenues. Vous êtes priés de les envoyer avant le 3 janvier 2014 à ingrid.demey@bma-abc.be.

Site internet: <http://www.concurrence.be>

L'Autorité belge de la Concurrence (composée par le Collège de la Concurrence et du Président dans sa composante décisionnelle et de l'auditorat sous la direction de l'Auditeur général dans sa composante instruction) a pour mission de promouvoir et garantir l'existence d'une concurrence effective en Belgique. Pour ce faire, elle recherche et sanctionne les pratiques restrictives de concurrence (cartels, ententes ou abus de position dominante). Elle examine également l'admissibilité des concentrations susceptibles d'avoir un effet sensible sur le marché. Pour ce faire, elle applique les livres IV et V du Code de droit économique insérés dans les lois du 3 avril 2013 (M.B. du 26 avril 2013) et les règles communautaires de la concurrence, à savoir les articles 101 et 102 du TFUE (ex-articles 81 et 82 du Traité CE). L'Autorité participe également à la mise en œuvre de la politique européenne de la concurrence. Elle coopère avec les autres autorités de concurrence et fait partie de l'European Competition Network (ECN), des European Competition Authorities (ECA) et de l'International Competition Network (ICN).